

# Haute-Vienne



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

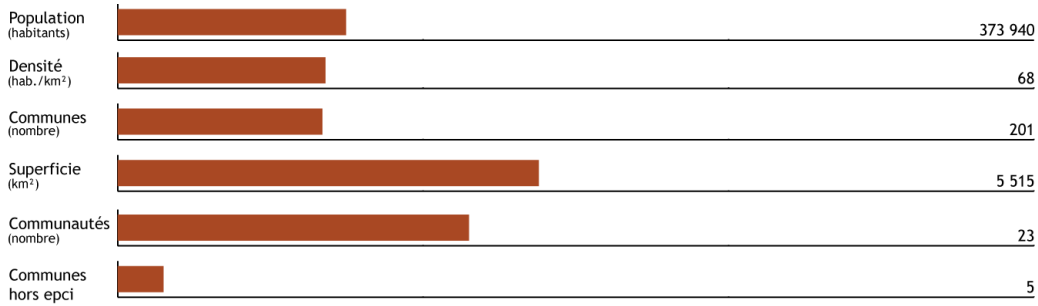
**9 mai 2011**

### **Recomposition du tissu intercommunal :**

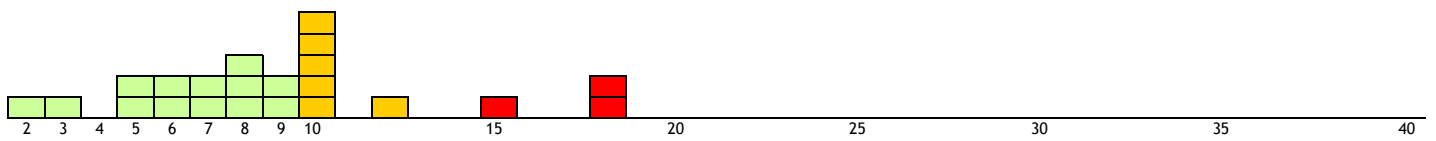
- Le nombre de communautés a diminué (par dissolution d'une communauté).
- Le nombre de communes par communauté a évolué (changements de communauté).
- Le nombre de communes isolées a augmenté (d'une commune, suite à la dissolution d'une communauté).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

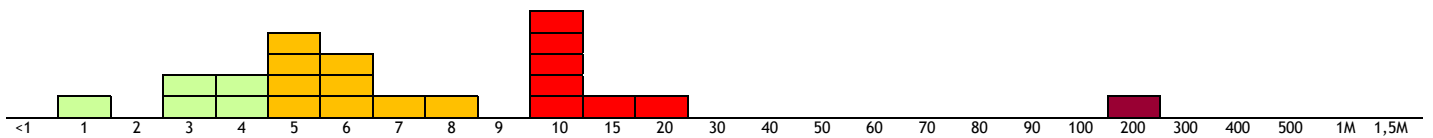
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

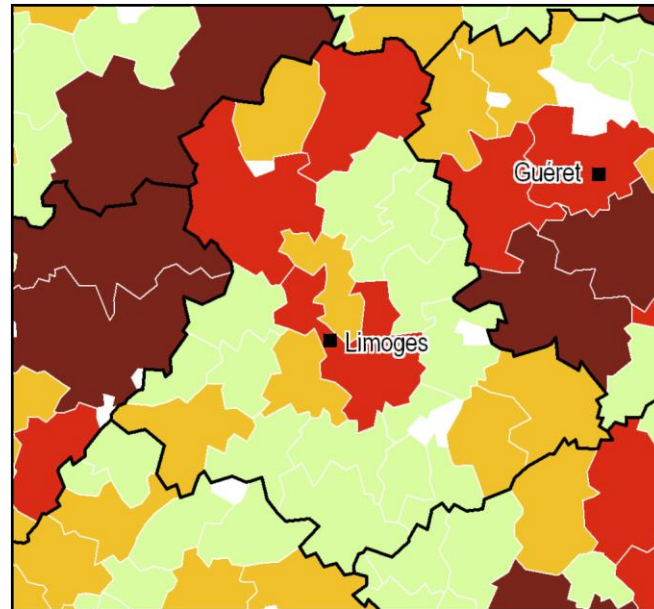


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	1
3	1
5	2
6	2
7	2
8	3
9	2
10	5
12	1
15	1
18	2
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	1
3 à 4 000	2
4 à 5 000	2
5 à 6 000	4
6 à 7 000	3
7 à 8 000	1
8 à 9 000	1
10 à 15 000	5
15 à 20 000	1
20 à 30 000	1
200 à 300 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



### Commentaires

#### Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés de petite taille prédominent :

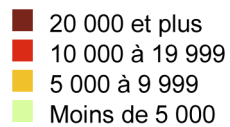
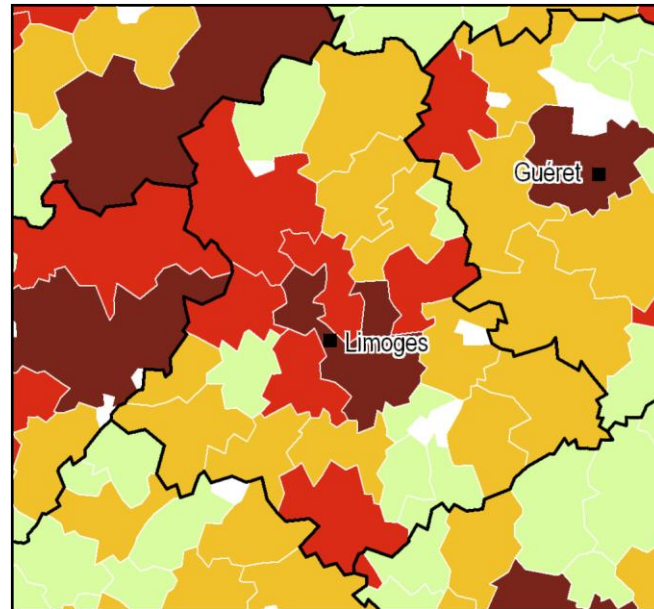
- 13 communautés sur 22 comptent moins de 10 communes (soit 59,10), dont 1 compte 2 communes (CC de Briance-Roselle).
- 9 communautés comptent entre 10 et 18 communes (soit 39,10 %).

#### Comparaison avec les départements voisins

- Au Sud, en Dordogne et en Corrèze, les communautés sont de taille comparable.
- Au Nord, les communautés de la Vienne et de la Creuse sont de taille plus importante (souvent 20 communes et plus).

## Les territoires

Population par communauté



### Commentaires

#### Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont peu peuplées :

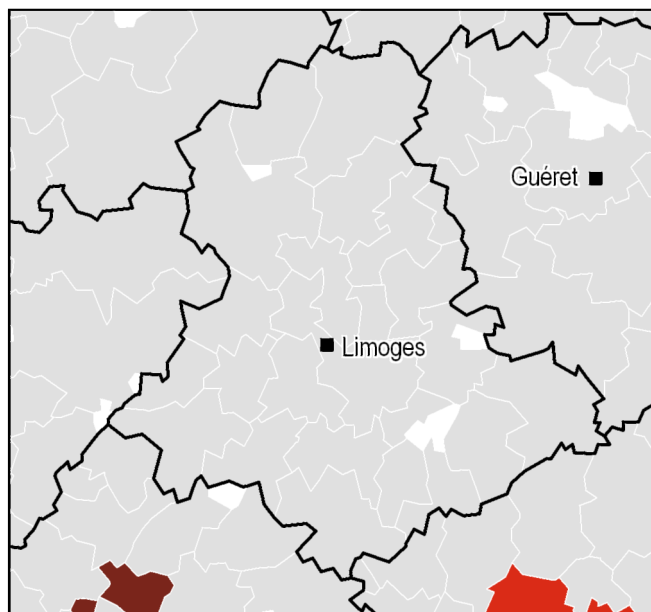
- 14 communes sur 22 comptent moins de 10 000 habitants (soit 63,60 %), dont 5 moins de 5 000 habitants.
- 8 communautés comptent au moins 10 000 habitants (30,40 %), dont 1 rassemble plus de 200 000 habitants : la CA de Limoges Métropole qui représente 54,20 % de la population départementale.

#### Comparaison avec les départements voisins

- Les situations sont comparables sur la plupart des territoires riverains, hormis dans la Vienne où les communautés sont plus peuplées (le plus souvent, elles comptent au moins 20 000 habitants).

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	8
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	4
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	4
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	5

### Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

#### Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Augne a intégré la CC des Portes de Vassivière.
- Breuilaufa et Vaulry ont intégré la CC l'Aurence et Glane Développement.
- Saint-Sornin-Leulac a intégré la CC Gartempe-Saint-Pardoux.

#### Entre 2009 et 2010

- Aucune.

#### Entre 2010 et 2011

Dissolution de communautés :

- La CC Ardour-Rivallier-Gartempe a été dissoute.  
2 des 3 communes membres ont rejoint la CC Porte d'Occitanie (cf. infra), Saint-Sulpice-Laurière est devenue une commune « isolée ».

Retrait de commune :

- Saint-Paul a quitté la CC de Briance-Roselle.
- Verneuil-sur-Vienne a quitté la CC du Val-de-Vienne.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Folles et Laurières ont intégré la CC Porte d'Occitanie.
- Saint-Paul a intégré la CC de Noblat.
- Verneuil-sur-Vienne a intégré la CA de Limoges Métropole.

#### Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans le département.

## Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

LA CROIX-SUR-GARTEMPE  
MOISSANNES  
SAINT-BONNET-BRIANCE

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE  
SAINT-SULPICE-LAURIÈRE

### Extraits des SDO Constats et propositions

L'analyse présentée ci-dessous est fondée sur les documents transmis, en 2006, par la préfecture.

#### Schéma d'orientation de l'intercommunalité de la Creuse

2006

##### État des lieux

A ce jour, la quasi-totalité du département est couverte par des communautés de communes. Toutefois, 10 communes n'appartiennent à aucun EPCI à fiscalité propre.

S'agissant des périmètres, le constat partagé avec les élus est que l'intercommunalité dans la Creuse est morcelée. De plus, l'existence de nombreux périmètres peu rationnels ne permet pas, dans la plupart des cas, la constitution de projets structurants et de développement pour ces territoires exigus ou manquant d'unité.

S'il existe un accord quasi général des élus sur ce constat, une évolution notable apparaît difficilement envisageable avant les élections municipales de 2008.

##### Propositions

Favoriser l'adhésion des communes indépendantes aux communautés de communes

D'ores et déjà, des possibilités d'évolution se dessinent. Ainsi, le processus d'adhésion de plusieurs communes isolées est en cours.

La carte intercommunale doit permettre d'accroître la cohérence et sa lisibilité

Dans la Creuse, elle passe par la simplification. Cela conduit à s'interroger sur la pertinence du maintien des SIVU et de certains SIVOM.

Regroupement des intercommunalités

L'existence de communautés de très faible dimension conduit à s'interroger aussi sur la nécessité de favoriser des regroupements pour atteindre des seuils critiques, seuls à même de permettre l'émergence d'une véritable intercommunalité de projet.

Hypothèses de fusions et d'intégrations des communes isolées

##### • Première hypothèse :

Fusion de la CC du Pays Sostranien avec celle du Pays Dunois.

Fusion de la CC Marche Avenir avec celle des Deux Vallées et l'ensemble des communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte.

Fusion de la CC de la Petite Creuse avec celle du Pays de Boussac.

Fusion de la CC du Carrefour des Quatre Provinces avec celle de Chénérailles.

##### • Deuxième hypothèse :

Fusion de la CC du Pays Sostranien avec celle du Pays Dunois et l'intégration d'une commune du syndicat mixte (La Celle-Dunoise).

Fusion de la CC Marche Avenir avec celle des Deux Vallées et deux communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte (Le Bourg-d'Hem, Champsanglard).

Fusion de la CC de la Petite Creuse avec celle du Pays de Boussac.

Fusion de la CC du Carrefour des Quatre Provinces avec celle de Chénérailles.

Extension de la CC de Guéret Saint-Vaury à deux communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte (Anzème et Jouillat).